

# Hirondelles et martinets



mieux les connaître  
pour mieux les protéger



Migrateurs emblématiques, l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique et le Martinet noir viennent nicher sur la commune d'Auch, en restant fidèles au lieu de leur naissance, après un long et périlleux voyage depuis l'Afrique.

Les hirondelles et les martinets sont des oiseaux à la fois familiers de nos villes et villages, annonceurs des beaux jours, mais aussi malheureusement des symboles des migrants menacés. Malgré leur protection stricte depuis 1976, en l'espace d'une trentaine d'années, certaines espèces d'hirondelles et de martinets ont vu leurs effectifs chuter de près de 40%. C'est pourquoi il est nécessaire de mieux connaître et de mieux protéger ces oiseaux aimés de tous.

**Dans le cadre de son Agenda 21, la ville d'Auch s'engage entre autres à préserver la biodiversité auscitaine** avec les partenaires locaux et a lancé depuis 2011 un programme de préservation des populations d'hirondelles de la ville, en partenariat avec le Groupe Ornithologique Gersois et le Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement Pays Gersois.

La protection des hirondelles passe par une meilleure cohabitation avec l'Homme. Ce guide technique apporte des solutions techniques qui pourront être mises en œuvre par les services de la Mairie d'Auch, mais aussi des éléments qui permettront à chaque citoyen auscitain de participer à la protection de ces oiseaux.

**Ce guide a vocation à apporter des réponses concrètes et précises pour concilier biodiversité et construction :**

- **Comment intégrer la préservation d'hirondelles et de martinets aux contraintes techniques de rénovation (ravalement de façade, jointement, etc.) ?**
- **Comment limiter les nuisances (salissures par exemple) liées à la présence de ces oiseaux ?**
- **Comment favoriser l'installation de ces espèces dans les constructions ?**

# Les hirondelles et les martinets

## L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)

Anciennement dénommée hirondelle de cheminée car elle nichait jadis dans la partie supérieure de leur large conduit, c'est l'hirondelle sans doute la plus connue chez nous et elle niche sur tout le territoire français. Elle fréquente particulièrement les bâtiments agricoles (granges, étables, bergeries), où elle construit un nid en forme de coupe constitué de boue et de brindilles. Elle est donc commune à la campagne. Elle établit également son domicile à l'intérieur de garages ou même sous les ponts. D'une longueur de 20 cm, elle se distingue par une gorge rouge brique, le dessus du dos ardoisé et un ventre blanc. Les rectrices externes de sa queue (plumes de la queue) forment deux filets la longueur est plus grande chez le mâle que chez la femelle.



De retour d'Afrique équatoriale, elle revient dans notre région pour s'y reproduire vers la fin mars. Elle peut élever chaque année deux à trois nichées de trois à six oisillons. Dès septembre, les hirondelles rustiques se rassemblent sur les fils électriques, signe du départ pour leurs quartiers d'hiver.

Tout comme l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique est strictement insectivore.

## L'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)

Cette hirondelle est une citadine, nichant en milieu urbain. Elle est largement répandue sur tout le territoire français. Plus petite que sa cousine (environ 12 cm), elle se distingue par la gorge et un croupion blancs, un dessus bleu métallique foncé ; son ventre est blanc pur. Le nid est un amas de boue et de brindilles qui possède juste une entrée étroite pour l'accès de l'oiseau. Il est construit à l'extérieur des édifices, sous les avancées de toit, le rebord d'une fenêtre ou d'un balcon, mais sa nidification dans les bâtiments devient de plus en plus fréquente. Elle peut former des colonies denses de plusieurs nids.



De retour début avril, elle parvient à élever deux ou trois nichées de trois à cinq jeunes. A l'automne, avant de partir pour le sud du Sahara, les hirondelles de fenêtre se rassemblent elles aussi sur les fils électriques et il arrive parfois qu'à cette occasion elles côtoient les hirondelles rustiques.

En ce qui concerne son régime alimentaire, l'hirondelle de fenêtre est insectivore, elle se nourrit d'insectes volants principalement de l'ordre des diptères (mouches, taons, ...) et de l'ordre des hémiptères (pucerons ailés) mais également d'éphémères ou encore de libellules.

## Le Martinet noir

Adapté merveilleusement au vol, avec son corps fuselé et ses longues ailes effilées en forme de faux, cet oiseau est parfois surnommé « *Arbalétrier* ». D'une dimension de 17 à 19 cm, il est entièrement sombre avec la gorge plus pâle. C'est un véritable champion des acrobaties aériennes. Début mai, il revient dans notre région et égaille alors nos villes et villages avec son cri strident et ses ballets aériens. Son nid, situé dans une anfractuosité de mur (ou de falaise) ou sous les tuiles de toit, est constitué de brindilles et de plumes agglutinées avec de la salive qui durcira en séchant. Les plumes sont récoltées en l'air car ce martinet ne se pose jamais au sol.



La femelle ne pond qu'une fois par an, deux à trois œufs. A partir du mois d'août, le Martinet noir quitte nos régions pour aller passer l'hiver dans le tiers sud de l'Afrique.

## Planche d'identification

	Hirondelle de fenêtre	Hirondelle rustique	Martinet noir
<b>Caractéristiques</b>	<p>Dessus bleu métallique foncé, ventre blanc Gorge et croupion blancs Queue en V</p> 	<p>Dessus entièrement noir (ardoisé), ventre blanc Gorge rouge foncé « <i>Filets</i> » à la queue</p> 	<p>Corps fuselé et longues ailes effilées (forme de faux) Sombre avec la gorge pâle Cri strident</p> 
<b>Nids</b>	<p>Situé à l'extérieur d'un bâtiment en général (sous les balcons, les avant-toits, <i>etc.</i>) En forme de boule, constitué de boue et de brindilles</p> 	<p>Situé à l'intérieur d'un bâtiment (grange, étable, garage, <i>etc.</i>) En forme de coupe, constitué de boue et de brindilles</p> 	<p>Situé dans une anfractuosité de mur, sous les tuiles Constitué de brindilles et de plumes agglutinées</p> 
<b>Reproduction</b>	2 à 3 nichées de 3 à 5 oisillons	2 à 3 nichées de 3 à 6 oisillons	1 nichée de 2 à 3 oisillons
<b>Régime alimentaire</b>	Insectes	Insectes	Insectes
<b>Migration</b>	<p>Arrivée : début avril Départ : septembre Quartiers d'hiver : sud du Sahara</p>	<p>Arrivée : fin mars Départ : septembre Quartiers d'hiver : Afrique équatoriale</p>	<p>Arrivée : début mai Départ : août Quartiers d'hiver : tiers sud de l'Afrique</p>

# Les menaces

Les hirondelles de fenêtre et rustique sont en régression au niveau européen comme national. Il semble que les populations départementales suivent la même tendance. Ainsi, entre 1989 et 2011, l'Hirondelle de fenêtre a perdu 21% de ses effectifs en France et l'Hirondelle rustique 34%. Les effectifs de ces deux espèces semblent néanmoins se stabiliser depuis les années 2000 (source : Vigie Nature 2012).

Les tendances évolutives du Martinet noir sont mal connues et hétérogènes. Néanmoins, l'espèce est en déclin récent au Royaume-Uni, et en Europe depuis 1980. Les effectifs semblent néanmoins remonter depuis le milieu des années 1990 (source : Vigie Nature 2012).

## Hirondelle de fenêtre

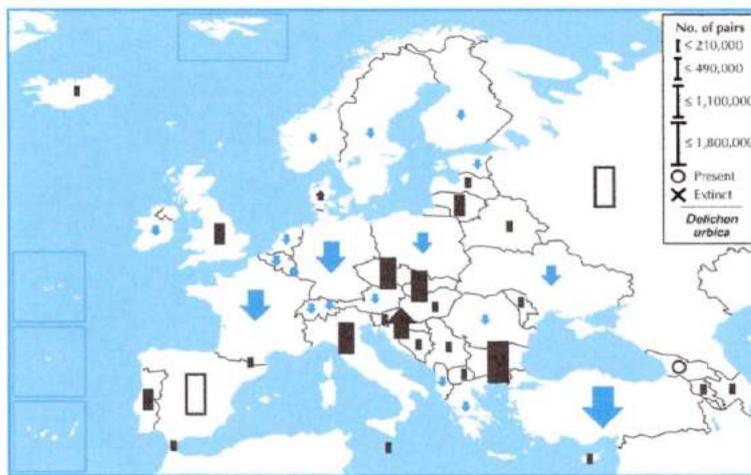


Figure 1 - Tendence européenne d'évolution des effectifs d'Hirondelle de fenêtre (Source : Bird Life International 2004)

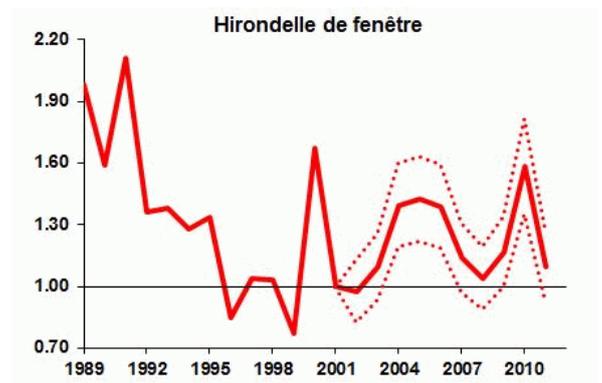


Figure 2 - Tendence nationale d'évolution des effectifs d'Hirondelle de fenêtre (Source : Vigie Nature 2012)

## Hirondelle rustique

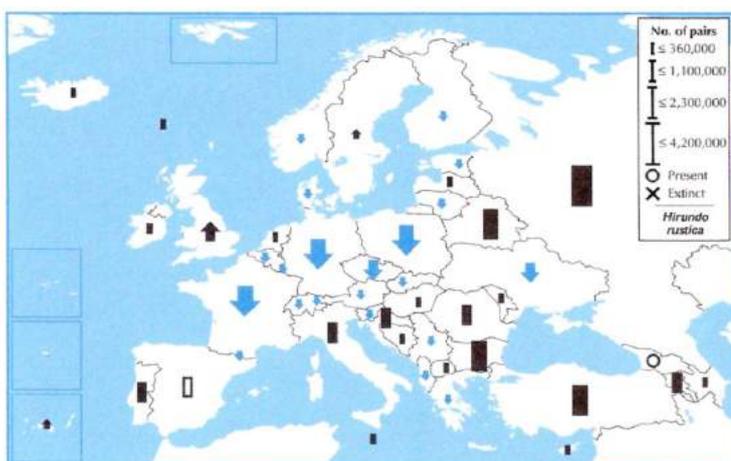


Figure 3 - Tendence européenne d'évolution des effectifs d'Hirondelle rustique (Source : Bird Life International 2004)

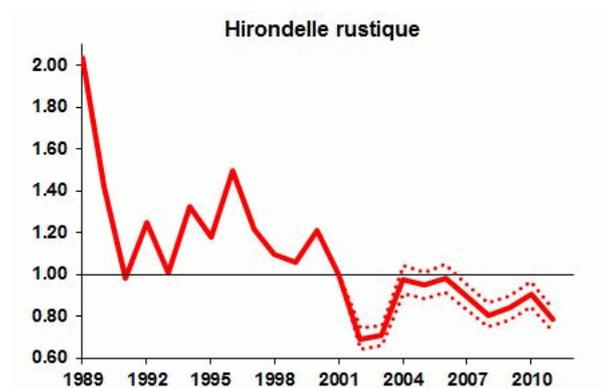


Figure 4 - Tendence nationale d'évolution des effectifs d'Hirondelle rustique (Source : Vigie Nature 2012)

## Martinet noir

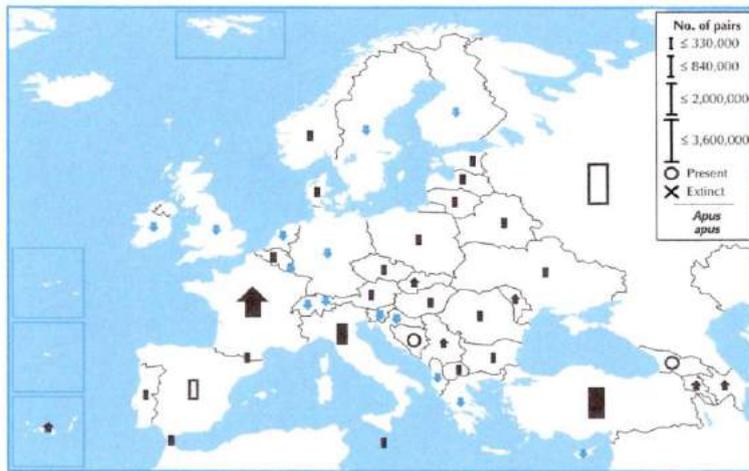


Figure 5 - Tendence européenne d'évolution des effectifs de Martinet noir (Source : Bird Life International 2004)

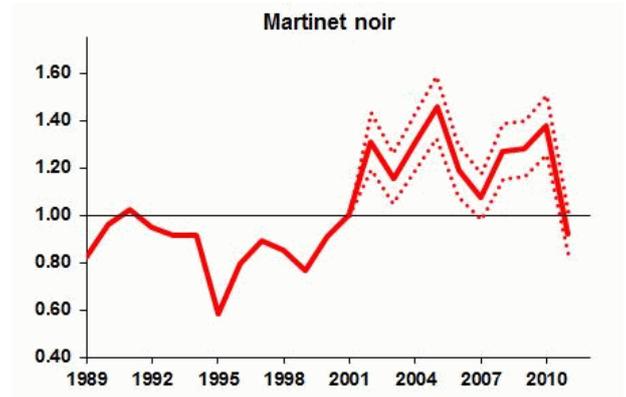


Figure 6 - Tendence nationale d'évolution des effectifs de Martinet noir (Source : Vigie Nature 2012)

Plusieurs **facteurs naturels** pèsent sur ces oiseaux, comme le **froid** qui provoque le manque d'insectes, les dangers de la **migration**, ou la **prédation** des loirs, lérots, chats ou autres oiseaux. Ces facteurs ont toutefois toujours existé et n'expliquent pas le déclin des hirondelles et martinets. La diminution des effectifs de ces oiseaux est liée le plus souvent à des **activités humaines** :

- La forte **modification des paysages agricoles et urbains**,
- La **raréfaction des ressources alimentaires** (insectes) par l'emploi de pesticides et les pollutions atmosphériques notamment,
- La **dégradation des sites de nidification** : fermeture des bâtiments agricoles, rénovation des bâtis urbains, ravalements de façades, nouvelles constructions en murs lisses ou avec corniches en plastique, comblement des anfractuosités, *etc.*,
- La **diminution des terrains de chasse** en milieux urbains (réduction des espaces verts),
- La **destruction des nids** pendant la saison de nidification, notamment à cause des salissures occasionnées par les fientes,
- La **réduction des mares et des flaques** en milieux urbains rendant plus difficile l'approvisionnement en boue pour la confection des nids.

# Le programme Hirondelles

Lien avec l'Agenda 21 de la Ville d'Auch : Action 1.2 (préserver la biodiversité auscitaine)- 8.1.1 (éducation à l'environnement et au développement durable)

Le programme hirondelles est proposé par le CPIE Pays Gersois (CPIE) et le Groupe Ornithologique Gersois (GOG). Impulsé en 2011, il se décline sur la durée de l'AG21 (2014) pour estimer l'évolution des populations et les résultats de la mise en œuvre des préconisations de gestion.

## OBJECTIFS

- Améliorer les connaissances sur la présence des hirondelles sur la commune,
- Suivre l'évolution des populations,
- Sensibiliser le grand public sur les enjeux de conservation de la biodiversité,
- Proposer et mettre en œuvre des actions de conservation.

## ACTIONS 2011-2012

En 2011, un inventaire de la population d'hirondelles de fenêtre dans la ville d'Auch a été réalisé. Celle-ci a été évaluée à environ 145 couples, répartie entre plusieurs colonies, dont les plus « grosses » sont les colonies du Garros, de Lorraine et de Boissy d'Anglas.

En 2012, suivant la même méthode, la population nicheuse d'hirondelles de fenêtre peut être estimée à 80-90 couples. Néanmoins, ce chiffre est sous-estimé, étant donné l'absence de suivi sur certaines rues en 2012 comparé à 2011. Par ailleurs, l'année 2012 a été marquée par des conditions météorologiques très défavorables aux hirondelles, entraînant une diminution du succès de reproduction des oiseaux ; ce constat est partagé sur l'ensemble du territoire national.

La carte ci-après synthétise l'ensemble des observations de nids occupés à Auch sur les années 2011-2012. Elle ne saurait être exhaustive mais représente plutôt les secteurs favorables à la nidification de l'hirondelle de fenêtre et pour lesquels il convient d'être vigilant.

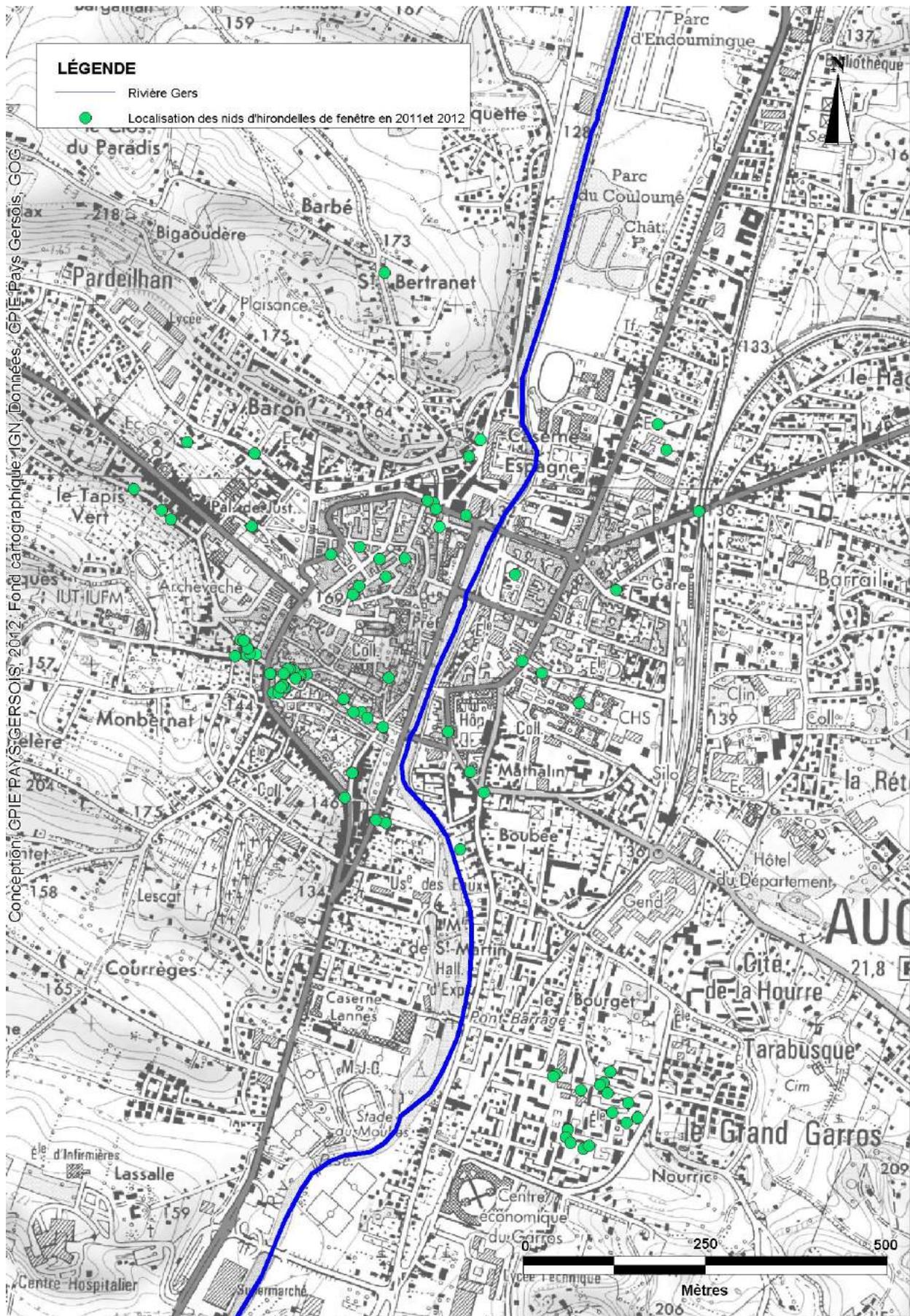
Outre l'étude scientifique, diverses actions de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public ont permis d'impliquer les auscitains à la conservation de ces espèces.

Les services techniques de la mairie ont par ailleurs été sensibilisés à cette problématique lors d'une journée de formation.

**Tableau 1: Liste du nombre d'observations de nids d'hirondelles de fenêtres par rue**

Rues accueillant des nids d'hirondelles de fenêtre	Nombre de nids occupés		Nombre de nids vides		Nombre de nids en construction		Nombre de nids tombés/détruits		Nombre total de nids observés		% nids occupés		% nids vides		% nids en construction		% nids tombés ou détruits		
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	
RUE DESIRAT	4	5	3	8			8	19	15	32	27%	16%	20%	25%	0%	0%	53%	59%	
RUE PATRICE BROCAS	2	2	1	2		1	20	26	23	31	9%	6%	4%	6%	0%	3%	87%	84%	
RUE DE MONTEBELLO				1				28	0	29		0%		3%		0%		97%	
AVENUE DE L'YSER								25	0	25		0%		0%		0%		100%	
RUE SAINT-JACQUES	4	6	3	3			9	15	16	24	25%	25%	19%	13%	0%	0%	56%	63%	
RUE/PLACE ADRIEN NUX	15	10		8			12	5	27	23	56%	43%	0%	35%	0%	0%	44%	22%	
PLACE VILLARET JOYEUSE	14	8	12	3	1			11	27	22	52%	36%	44%	14%	4%	0%	0%	50%	
RUE BOISSY D'ANGLAS/PIACE DE LA LIBERTE	3	1	1					23	21	27	22	11%	5%	4%	0%	0%	85%	95%	
RUE ERNEST VILA	6	6		6			4	4	10	16	60%	38%	0%	38%	0%	0%	40%	25%	
RUE DU ONZE NOVEMBRE	2	1		1			1	14	3	16	67%	6%	0%	6%	0%	0%	33%	88%	
RUE ABEL GARDEY		4	3	5			3	6	6	15	0%	27%	50%	33%	0%	0%	50%	40%	
RUE ROUGET DE L'ISLE	3	11	3				2	3	8	14	38%	79%	38%	0%	0%	0%	25%	21%	
RUE AMIRAL BUGARD	2	2					3	8	5	10	40%	20%	0%	0%	0%	0%	60%	80%	
IMPASSE DE COLMAR		2		3				2	0	7		29%		43%		0%		29%	
RUE RENE CASSIN		6							0	6		100%		0%		0%		0%	
Avenue 1ère Armée Française								6	0	6		0%		0%		0%		100%	
PLACE JEAN DAVID		1		3				2	0	6		17%		50%		0%		33%	
RUE COLMAR		3		1				1	0	5		60%		20%		0%		20%	
BOULEVARD ROQUELAUR	1	3				1			1	4	100%	75%	0%	0%	0%	25%	0%	0%	
RUE AUGUSTA		4							0	4		100%		0%		0%		0%	
PLACE GARIBALDI		2		2					0	4		50%		50%		0%		0%	
IMPASSE SUBERVIE								4	0	4		0%		0%		0%		100%	
RUE PAUL DESCOMPS	18	1		1			11	1	29	3	62%	33%	0%	33%	0%	0%	38%	33%	
RUE CAUMONT	5	2	2				21	1	28	3	18%	67%	7%	0%	0%	0%	75%	33%	
RUE DES GRAZES	10			1				1	10	2	100%	0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%	
PLACE DU QUATORZE JUILLET	1	1						4	1	5	2	20%	50%	0%	0%	0%	0%	80%	50%
RUE EDGAR QUINET				2					0	2		0%		100%		0%		0%	
Quai Lagarrasic (Bd Sadi Carnot)		1		1					0	2		50%		50%		0%		0%	
RUE DU 8 MAI								6	1	6	1	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	
RUE LAFAYETTE		1							0	1		100%		0%		0%		0%	
RUE DIDEROT								1	0	1		0%		0%		0%		100%	
PLACE DU CAILLOU								1	0	1		0%		0%		0%		100%	
RUE DE LORRAINE	22				1			18		41	0	54%		0%		2%		44%	
RUE MICHELET								22		22	0	0%		0%		0%		100%	
RUE DU TAPIS VERT	5							5		10	0	50%		0%		0%		50%	
RUE D'EMBAQUES								8		8	0	0%		0%		0%		100%	
RUE DES CANARIS	4							4		8	0	50%		0%		0%		50%	
CHEMIN DE BARON	7									7	0	100%		0%		0%		0%	
parallèle RUE MICHELET	4									4	0	100%		0%		0%		0%	
RUE DE METZ	2		2							4	0	50%		50%		0%		0%	
AVENUE DE LA MARNE	3									3	0	100%		0%		0%		0%	
RUE D'ASSAS	3									3	0	100%		0%		0%		0%	
RUE DESSOLES	1		1					1		3	0	33%		33%		0%		33%	
RUE D'ALEMBERT			2							2	0	0%		100%		0%		0%	
RUE DESAIX								2		2	0	0%		0%		0%		100%	
RUE IRENEE DAVID	1							1		2	0	50%		0%		0%		50%	
RUE LECONTE DE LISLE	1		1							2	0	50%		50%		0%		0%	
RUE BRUNE	1									1	0	100%		0%		0%		0%	
TOTAL	144	83	34	51	2	2	188	207	287	343	50%	24%	12%	15%	1%	1%	66%	60%	

Figure 1 : Localisation des observations de nids d'hirondelles de fenêtres intra-muros



## Les solutions pour cohabiter

La régression des hirondelles est regrettable, car ces oiseaux sont des auxiliaires agricoles non négligeables, se nourrissant presque exclusivement d'insectes volants durant la belle saison. Ils agissent ainsi comme de véritables « insecticides » naturels, nous débarrassant par la même occasion des mouches, moustiques et autres invertébrés qui nous importunent. Par ailleurs, ces oiseaux charmants et passionnants font partie de notre patrimoine commun que nous avons le devoir de sauvegarder. Rappelons au passage que ces oiseaux sont intégralement protégés par la loi (cf. § ci-dessous).

Mais au-delà du droit, la protection des hirondelles est une démarche citoyenne. Des gestes simples et à la portée de tous peuvent être mis en œuvre.

**Nota :** *En France, les hirondelles et les martinets bénéficient d'un statut juridique qui fait d'eux « des oiseaux intégralement protégés » (arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés en France). Pour ces oiseaux, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des oiseaux, et la perturbation intentionnelle sont interdits. Ce plus, il en est de même de la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos de ces oiseaux. Enfin, la loi condamne la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des hirondelles.*

*Ainsi, il est interdit de porter atteinte aux hirondelles et aux martinets, à leurs nids ou à leurs couvées ! L'infraction à cette réglementation est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à plus de 15 000 € et/ou de peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an.*

**Merci de prévenir le Groupe Ornithologique Gersois de projets pouvant porter atteinte à ces oiseaux afin de trouver ensemble la meilleure solution.**

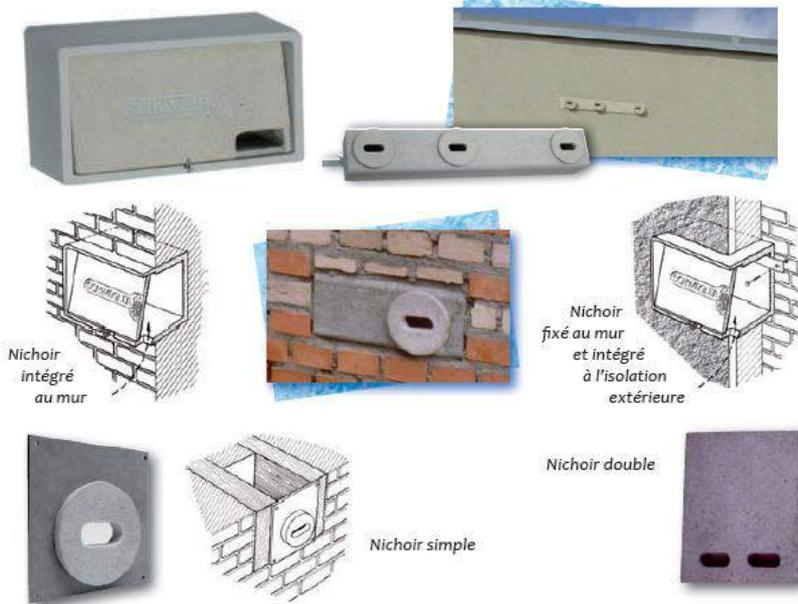
De par leur proximité avec l'Homme pendant leur période de reproduction, les hirondelles et martinets peuvent occasionner des désagréments et des problèmes de voisinage. Pourtant, plusieurs mesures simples peuvent être mises en place pour faciliter la cohabitation. Celles-ci sont présentées ci-après sous forme de fiches techniques.

Fiche technique	Intitulé	Contexte
<b>1</b>	<b>Inventaire et suivi des hirondelles et martinets</b>	Poursuite de l'inventaire communal
<b>Détails techniques</b>		<b>Résultats attendus</b>
<p>Pour contribuer aux inventaires existants menés par les structures locales (Groupe Ornithologique Gersois) et/ou nationales (Ligue de Protection des Oiseaux), nous vous invitons à noter les nids d'hirondelle que vous observez dans le cadre de vos activités.</p> <p><u>Espèces visées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hirondelle de fenêtre ;</li> <li>• Hirondelle rustique.</li> </ul> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'Hirondelle de fenêtre : compter sous les avancées de toit, sous les balcons et sous les ponts, le nombre de nids occupés et de nids vides. Attention, certaines colonies se trouvent également à l'intérieur de bâtiments, comme pour les hirondelles rustiques ;</li> <li>• Pour l'Hirondelle rustique : compter le nombre de nids occupés et de nids vides à l'intérieur de bâtiments (granges, remises, garages, hangars, etc.).</li> </ul> <p>Un nid est considéré comme occupé si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nid présente des signes de récente rénovation (différentes colorations de boue, présence de bourrelet nouvellement construit, etc.) ;</li> <li>• Des allers retours des adultes pour le nourrissage des jeunes ou construction du nid sont observés ;</li> <li>• Les têtes des jeunes sont visibles à l'entrée ;</li> <li>• Des fientes fraîches sont présentes à l'aplomb du nid.</li> </ul> <p>Indiquer la présence de menaces éventuelles (travaux de réfection de façades en cours, dispositifs anti-pigeon, destruction directe de nids, méthode d'effarouchement type faux prédateurs ou CD, fermeture des granges, etc.).</p> <p><u>Transmission des données :</u> Renvoyer les données (espèce, nombre de nids, localisation : numéro de bâtiment et nom de la rue par exemple) au Groupe Ornithologique Gersois.</p>		Quantifier la présence des hirondelles dans un secteur pour les protéger et pour mesurer les évolutions des populations
		<b>Localisation</b>
		Tout le territoire communal
		<b>Période</b>
		Repérage des nids : jusqu'à mi-mai Comptage des nids et des nids occupés : de mi-mai à mi-juillet
		<b>Partenaires techniques</b>
		Groupe Ornithologique Gersois CPIE Pays Gersois
<b>Matériels nécessaires</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Coûts</b>
Jumelles, matériel de relevé	-	-

Fiche technique n°	Intitulé	Contexte
<b>2</b>	<b>Pose de planchettes anti-salissures</b>	Désagréments causés par les hirondelles (fientes et autres salissures)
Détails techniques		Résultats attendus
<p>La présence de nids d'hirondelles occupés (mais pas de martinets) peut entraîner la présence de fientes ou d'autres débris (bouts nids, coquilles vides, plumes, etc.) risquant de salir les façades, les balcons, les fenêtres et entrées de portes. Il est possible d'installer des planches, ou planchettes, anti-salissures sous l'ensemble des nids ou nichoirs posés.</p> <p><u>Prescriptions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixation à l'aplomb du nid, une quinzaine de centimètres en dessous, le but étant de recueillir le maximum de fientes évacuées du nid par les adultes.</li> <li>• Dimension d'une planchette : 5X5 cm</li> <li>• Pour la fixation, prévoir deux trous dans la façade, les cheviller et visser les équerres ou le support servant à maintenir la planche. L'utilisation d'écrous à ailettes ou oreilles galvanisées facilite le démontage lors de l'entretien annuel ;</li> <li>• Ecarter la planchette du mur de quelques centimètres de façon à ce que les hirondelles ne s'en servent pas comme support de nid ;</li> <li>• Entretien annuel, une fois la saison de reproduction terminée afin de vider la planchette du guano accumulé ;</li> </ul> <p><u>Nota :</u> Dans le cadre la protection du patrimoine bâti, s'assurer du respect de la réglementation architecturale auprès des architectes des Bâtiments de France.</p>		<p>Réduire voire stopper les chutes de fientes au sol, particulièrement devant les ouvertures (portes, fenêtres)</p>
		Localisation
		Sous les nids posant des problèmes de salissures
		Période
		Automne- hiver (septembre à mars)
		Partenaires techniques
		Groupe Ornithologique Gersois CPIE Pays Gersois
Matériels nécessaires	Fournisseurs	Coûts
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planche de bois de 20 cm de largeur</li> <li>- Ecrous à ailettes ou oreilles galvanisés</li> <li>- 2 équerres ou une autre planche en bois</li> </ul>	<p>FABRICATION EN INTERNE ( Services techniques communaux)</p> <p>ACHAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ligue de Protection des Oiseaux (<i>lien internet</i>)</li> <li>- La Ressourcerie, association Valoris, Auch</li> </ul>	<p>FABRICATION EN INTERNE Matériaux de récupération. Budget inférieur à 10 € (équerres, chevilles, écrous)</p> <p>ACHAT (jusqu'à 20 €)</p>



Fiche technique n°	Intitulé	Contexte
<b>3</b>	<b>Travaux en façade : préservation des nids et facilitation du retour des hirondelles</b>	Ravalement et autres travaux de façade
<b>Détails techniques</b>		<b>Résultats attendus</b>
<p><u>Avant la réalisation des travaux</u>, il est impératif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier la présence éventuelle d'hirondelles ou de martinets sur le site/bâtiment ;</li> <li>• Définir un calendrier d'intervention hors période de nidification des oiseaux, c'est-à-dire entre septembre et mars ;</li> <li>• Veiller, même s'ils paraissent inoccupés, à ne pas détruire les nids lors des opérations de nettoyage ou de ravalement de façades (veiller à ne pas enlever au jet haute-pression ou à la brosse les nids ou les assises des anciens nids). Les nids peuvent être laissés tels quels, peints sur les contours, ou peints directement en évitant le trou d'accès (sans utiliser de peintures toxiques) ;</li> <li>• Conserver certaines cavités propices aux martinets (ouverture d'une taille supérieure à une pièce de 2 euros) et autres espèces troglodiles (nichant dans les cavités) : dessous de toit, premières rangées de tuiles, cavités des vieilles façades en pierre, joints non bouchés, etc.</li> </ul> <p><u>Dans le cas où la destruction de nids ne peut pas être évitée*</u>, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier la période de septembre à mars pour réaliser des chantiers (dont la destruction des nids), afin de ne pas intervenir durant la période de nidification des oiseaux ;</li> <li>• Préférer l'utilisation de revêtements rugueux (crépis granuleux) aux enduits lisses de façades. Cela facilitera notamment l'accrochage des nids (cf. fiche technique n°4) ;</li> <li>• Limiter l'utilisation de matériaux traités, imprégnés de produits toxiques (type lindane, hexachlorure, benzène, sels de chrome, composés fluorés, etc.) pour le traitement des poutres et charpentes ;</li> <li>• Limiter l'application de peinture, notamment aux endroits susceptibles d'accueillir des nids (angle formé par le haut de la façade et la sous-pente de la charpente). Certaines peintures peuvent d'ailleurs s'avérer répulsives ;</li> <li>• Eviter la pose de corniches en plastique, qui rendent difficiles l'accroche des nids et peuvent entraîner leur chute.</li> </ul> <p>Enfin, lors ou après les travaux, pour inciter la réinstallation des hirondelles le printemps suivant, il est possible d'installer des nids artificiels (cf. fiche technique N°5).</p> <p><i>*Nota : toutes les espèces d'hirondelles et de martinets sont protégées par la loi (Arrêté du 29 octobre 2009) ; toute destruction intentionnelle des nids est interdite et demeure soumise à autorisation des autorités compétentes en la matière.</i></p>		<p>Limiter la destruction des nichées et des nids Favoriser le retour des hirondelles après les travaux</p>
		<b>Localisation</b>
		Bâtiments occupés par des nids et concernés par des travaux de rénovation
		<b>Période</b>
		Automne- hiver (septembre à mars)
		<b>Partenaires techniques</b>
		Groupe Ornithologique Gersois CPIE Pays Gersois
<b>Matériels nécessaires</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Coûts</b>
Variable suivant les choix techniques	Variable suivant les choix techniques	Variable suivant les choix techniques

Fiche technique	Intitulé	Contexte
4	Intégration d'aménagements en faveur des hirondelles et martinets dès la construction de nouveaux logements ou la rénovation de bâtiments	Diminution de l'offre en cavités dans les bâtiments anciens Constructions modernes peu attractives
Détails techniques		Résultats attendus
<p><b>Toiture :</b> Quand cela est possible, la <b>construction d'une avancée de toit</b> favorise l'installation des hirondelles de fenêtre qui profiteront de l'abri que celui-ci procure face aux intempéries (vent, pluie). <b>Conserver les ouvertures sous les premières tuiles ou mettre en place des « tuiles chatières »</b> dédiées aux martinets pour augmenter le nombre de sites de nidification. Ces cavités pouvant être aménagées en nichoirs dans le grenier sous-jacent.</p>		Favoriser l'installation de l'avifaune liée au bâti Offrir des sites de substitution pour la nidification des hirondelles et martinets
<p><b>Revêtements muraux :</b> Les hirondelles de fenêtre fabriquent leurs nids directement contre le mur, sous les avancées de toiture. L'utilisation de revêtements muraux rugueux (de type enduit ou crépi granuleux épais), au moins sur les 20 premiers centimètres supérieurs, facilite l'accroche des nids.</p>		Localisation  Tout le territoire communal Projets de construction urbaine, nouveaux lotissements, rénovation de bâti ancien, etc.
<p><b>Nichoirs intégrés :</b> Il s'agit ici d'installer des nichoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soit directement sur le mur,</li> <li>• Soit inclus dans la paroi,</li> <li>• Soit intégrés dans l'isolation extérieure.</li> </ul> <p>Il existe dans le commerce plusieurs types de nichoirs (en béton bois par exemple) qui peuvent être intégrés directement aux façades, comme des blocs aux dimensions standards de parpaing ou des nichoirs complets encastrables. Il existe également des parois frontales qui s'intègrent dans des cavités pré-aménagées.</p>		Période  Toute l'année
 <p>Figure 7 - Exemple de nichoirs intégrés (source : LPO Isère)</p>		Partenaires techniques  Groupe Ornithologique Gersoises CPIE Pays Gersoises Professionnels du bâtiment
Matériels nécessaires	Fournisseurs	Coûts
Nichoirs intégrés Enduit/Crépis granuleux	Nichoirs intégrés : entreprise allemande Schwegler, Boutique LPO, Vivara	Nichoirs intégrés : 20 à 110 €

Fiche technique n°	Intitulé	Contexte
5	Pose de nichoirs	Réinstallation de colonies après travaux ou en cas d'accroche difficile des nids
Détails techniques		Résultats attendus
<p>Il s'agit ici d'installer des nids artificiels pour les hirondelles ou les martinets, notamment pour inciter les oiseaux à revenir s'installer sur leur site de nidification après des travaux qui auraient détruits leurs nids.</p> <p><u>Prescriptions pour la pose des nichoirs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant la saison de reproduction, soit entre septembre et mars ;</li> <li>• Sous une avancée de toit pour les hirondelles de fenêtres ou sur le rebord des toits plats d'immeubles pour les martinets ;</li> <li>• Inaccessible aux prédateurs ;</li> <li>• Hauteur minimale de 3 mètres pour les hirondelles et 5 mètres pour les martinets, à augmenter en fonction de la proximité ou non d'une route fréquentée (risque collision) ;</li> <li>• Vue dégagée, aucun obstacle (arbre, antenne, fil électrique, poteau, etc.) à moins de 5 mètres ;</li> <li>• Pour les martinets, espace libre (absence de balcons par exemple) sous les nichoirs pour permettre leur départ en « chute libre » ;</li> <li>• Eviter une installation au-dessus d'une entrée (fenêtre, porte, balcon) ;</li> <li>• Orientation évitant les pluies, les vents dominants et une exposition trop au sud (à l'abri de la pluie, du froid et de la chaleur).</li> </ul> <p><u>Prescriptions pour la construction de nichoirs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures pour nichoirs à martinets : Longueur = 30 à 40 cm, Largeur = 12 à 15 cm, Hauteur = 10 à 15 cm, Trou d'envol ovale ou rectangulaire = 6X3 cm (respecter la taille du trou d'envol pour éviter l'installation des étourneaux sansonnets) ;</li> <li>• Mesures pour nichoirs à hirondelles rustiques : corbeille large et profonde de 7 à 8 cm, espace de 6 à 7 cm entre l'ouverture du nid et le plafond ;</li> <li>• Mesures pour nichoirs à hirondelles de fenêtre : corbeille de 12-14 cm de profondeur et hauteur, 16 cm de largeur, trou d'envol de 8 cm et collé à une planchette supérieure ;</li> <li>• Eviter de poncer le bois afin de garder son aspect rugueux ;</li> <li>• Protéger le bois uniquement à l'extérieur avec des produits non toxiques (peintures adaptées ou huile de lin).</li> </ul>		<p>Favoriser le retour des hirondelles après des travaux en façade</p> <p>Renforcer une colonie d'hirondelles</p> <p>Offrir des sites de substitution en cas de destruction de nids</p>
		Localisation
		Colonies existantes ou à proximité A la place de nids détruits
		Période
		Automne- hiver (septembre à mars)
 <p>Figure 8 – Exemple de nichoirs à hirondelles vendus dans le commerce (source : LPO)</p>		Partenaires techniques
 <p>Figure 9 – Exemples de nichoirs à martinets (source : LPO Isère)</p> <p><b>Pour des oiseaux coloniaux comme les martinets ou les hirondelles, il est recommandé de poser plusieurs nichoirs afin d'augmenter leurs chances de nidification.</b></p> <p><i>Nota : les hirondelles sont très fidèles à leur site de nidification et à leur colonie. L'implantation de nichoirs dans de nouveaux sites n'entraînera pas automatiquement leur investissement avant sans doute plusieurs années.</i></p>		Groupe Ornithologique Gersois CPIE Pays Gersois
Matériels nécessaires	Fournisseurs	Coûts
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nichoirs artificiels ou</li> <li>- Matériau : contre-plaqué marine ou sapin (épaisseur d'environ 2 cm), vis inoxydables, charnières, chevilles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Boutique LPO</li> <li>- Boutique Vivara</li> <li>- Boutique verte de Natagora</li> <li>- IME Mathalin, Auch</li> </ul>	- 20 à 110 €

Fiche technique n°	Intitulé	Contexte
<b>6</b>	<b>Aménagements pour l'hirondelle rustique</b>	Fermeture de bâtiments (garages, granges, ...)
<b>Détails techniques</b>		<b>Résultats attendus</b>
<p>Les hirondelles rustiques nichent préférentiellement à l'intérieur de bâtiments, comme des granges, des étables, des garages, des remises, <i>etc.</i>  Pour qu'elles puissent nicher librement, il est possible de mettre en œuvre plusieurs actions.</p> <p><u>Favoriser l'accès au site de nidification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas condamner les accès au nid depuis l'extérieur ;</li> <li>• Laisser des petites ouvertures « <i>refermables</i> » installées sur les portes (taille minimum de 12X8 cm, recommandée 30X30 cm), ou utiliser les ouvertures déjà existantes comme les carreaux et hublots des portes de garage ou autre ;</li> <li>• Veiller à la réouverture des bâtiments ou aménagements chaque année de mars à septembre ;</li> <li>• Veiller à maintenir les ouvertures grâce à des crochets de fixation ou autres, afin de ne pas emprisonner les oiseaux à l'intérieur du bâtiment.</li> </ul>		<p>Permettre aux oiseaux d'accéder à leurs nids  Limiter la dégradation et la chute des nids</p>
		<b>Localisation</b>
		Territoire communal
		<b>Période</b>
		Toute l'année
		<b>Partenaires techniques</b>
		Groupe Ornithologique Gersois CPIE Pays Gersois
<p><u>Favoriser l'accroche des nids</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter de poncer le bois et laisser les aspérités pour une meilleure fixation et adhérence des nids (rugosité du bois) ;</li> <li>• Mettre à disposition des petits promontoires de fixation à 10 ou 15 cm du plafond, comme un clou, une pointe à chevron ou une cheville qui dépassent, pour que la boue soit plus facile à coller par les oiseaux.</li> </ul> <p><u>Autres prescriptions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter d'utiliser des produits toxiques pour traiter poutres et charpentes (lindane, hexachloride, benzène, sels de chrome, composés fluorés, <i>etc.</i>), car ils pénètrent les œufs et empoisonnent les couvées ;</li> <li>• Possibilité d'installer des planchettes sous les nids (cf. Fiche technique n°2) ;</li> <li>• Possibilité d'installer des nichoirs spécifiques (cf. fiche technique N°5).</li> </ul>		
<b>Matériels nécessaires</b>		<b>Fournisseurs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet en bois amovible (planche en bois 30X30 cm, charnières, vis inoxydables, crochets)</li> <li>- Clous, chevilles, <i>etc.</i></li> </ul>		Variable suivant les choix techniques
		<b>Coûts</b>
		Inférieur à 20 €

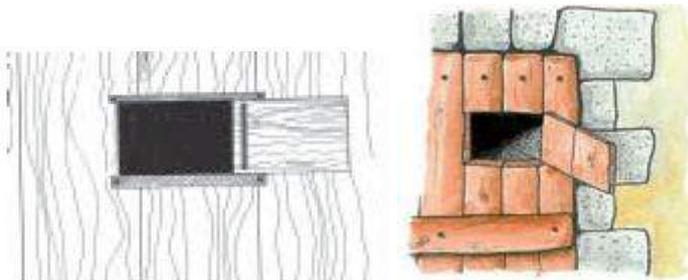


Figure 10 – Exemple d'ouvertures aménagées pour l'hirondelle rustique (source : LPO et LPO Isère)

Fiche technique n°	Intitulé	Contexte
7	Mise à disposition de matériaux de construction des nids	Raréfaction des flaques et mares en milieu urbain et péri-urbain Diminution de l'accessibilité aux matériaux de construction des nids
Détails techniques		Résultats attendus
<p>Afin de pallier à la pénurie de matériaux de construction pour la confection des nids d'hirondelles, et notamment la boue, plusieurs solutions sont envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de flaques d'eau ;</li> <li>• Création de mares ;</li> <li>• Pose de bacs à boues spéciaux pour hirondelles.</li> </ul> <p><u>Prescriptions pour la construction d'un bac à boues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation en bois, zinc ou fer galvanisé rempli de terre argileuse ;</li> <li>• Dimensions : 50X100 cm, rebord de quelques centimètres ;</li> <li>• Entretien régulier avec un arrosage quasi-quotidien (en particulier en période de fortes chaleurs) pendant la saison de reproduction, pour éviter un dessèchement trop rapide de la boue.</li> </ul> <div data-bbox="245 846 879 1003" style="text-align: center;"> </div> <p style="text-align: center;">Figure 11 – Schéma d'un bac à boue (source : LPO)</p>		<p>Mettre à disposition de la boue pour la confection des nids par les hirondelles</p> <p>Limiter la pénurie de boue</p> <p>Conserver des micro « écosystèmes » favorables à la biodiversité et aux insectes (ressource alimentaire pour les hirondelles)</p>
		Localisation
		Parcs urbains et jardins publics Près des colonies connues
		Période
		Avant ou au début de la saison de reproduction (avant mai)
		Partenaires techniques
		Groupe Ornithologique Gersois CPIE Pays Gersois
Matériels nécessaires	Fournisseurs	Coûts
Bois, zinc ou fer galvanisé	Magasins de bricolage	Variable suivant les choix techniques

Fiche technique n°	Intitulé	Contexte
<b>8</b>	<b>Réduction de l'usage des pesticides</b>	Diminution de la ressource alimentaire (insectes) - intoxication par ingestion de proies contaminées
<b>Détails techniques</b>		<b>Résultats attendus</b>
<p>Dans le cadre de l'Agenda 21 de la Mairie d'Auch, l'utilisation des phytosanitaires a été fortement réduite depuis 2005 (- 80 %). Les solutions pour pallier à ces méthodes (désherbage thermique, paillage avec du Bois Raméal Fragmenté, installation de nichoirs à insectes...) œuvrent à la préservation des hirondelles en évitant la diffusion de substances nocives et en favorisant la présence d'insectes.</p> <p>Pour plus de détails, se référer au Plan Communal de Désherbage et aux codes d'entretien des espaces verts de la commune.</p>		Favoriser la biodiversité et notamment les insectes, ressources alimentaires des hirondelles et martinets - Eviter l'intoxication des oiseaux
		<b>Localisation</b>
		Parcs urbains et jardins publics Près des colonies connues
		<b>Période</b>
		Toute l'année
		<b>Partenaires techniques</b>
		Groupe Ornithologique Gersois CPIE Pays Gersois
<b>Matériels nécessaires</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Coûts</b>
-	-	-

## Conclusion et perspectives

Outre les hirondelles, la commune d'Auch est riche d'une biodiversité importante qu'elle a à cœur de sauvegarder. Ce programme hirondelles est un exemple de ce que la municipalité peut mettre en œuvre afin d'arrêter le déclin de la biodiversité sur son territoire et ainsi participer à l'effort national et même mondial pour sauver le Vivant.

La démarche engagée ici peut être développée plus largement pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans toutes ses formes lors des projets urbains de la ville.

Au-delà de l'action isolée de la municipalité, plusieurs des actions proposées ici peuvent être mises en place facilement par le plus grand nombre, afin d'accueillir la biodiversité chez soi, de son jardin au toit de son habitation.

## Pour en savoir plus

### Sur les hirondelles et martinets

- Aïdons les hirondelles et les martinets (2001). Cahier technique de la Gazette des Terriers n°7. Fédération nationale des clubs CPN.
- D. Alvès et J. Sériot (2002). Les Hirondelles. Delachaux et Niestlé.
- M. Danegger, J. Chevallier et Y. Thonnérieux (2004). Apprenez à observer les Animaux des Villes. Tétras éditions.
- Hirondelles et martinets, H. Schmid, Ed. Station ornithologique Suisse, Sempach
- Cohabiter avec la faune sauvage, P. Thivent & M. Duquet, Ed. ATEN-DIREN Franche-Comté.

[www.lpo.fr/refugeslpo/conseils/fiches/index.shtml](http://www.lpo.fr/refugeslpo/conseils/fiches/index.shtml)

[www.enquete-hirondelles.fr](http://www.enquete-hirondelles.fr).

[www.oiseaux.net/hirondelle/](http://www.oiseaux.net/hirondelle/)

### Sur les matériaux

[www.schwegler-natur.de](http://www.schwegler-natur.de)

[www.lpo-boutique.com](http://www.lpo-boutique.com)

[www.vivara.fr/shop](http://www.vivara.fr/shop)

[www.natagora.org/boutique-verte/](http://www.natagora.org/boutique-verte/)

## Contacts



Groupe Ornithologique Gersois  
31 rue Pelletier d'Oisy 32 000 Auch

[Chorra32@gmail.com](mailto:Chorra32@gmail.com)

[www.latchourre.fr/](http://www.latchourre.fr/)



PAYS GERSOIS

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Au château 32 300 L'Isle de Noé

Tel/Fax : 05 62 66 85 77

[contact@cpie32.org](mailto:contact@cpie32.org)

[www.cpie32.org](http://www.cpie32.org)